

Procès-Verbal

Conseil d'administration

Lundi 27 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 JANVIER 2025

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

M. RENAUT, Vice-Président chargé du conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

Mme CHAMPEIL-DESPLATS
(Nanterre, une ambition solidaire)

M. PICHARD (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE B

Mme BELLINI (Agir pour Nanterre)

M. CAMUS (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme CEDELLE (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme DEMOULIN (Nanterre engagée)

Mme LAVAUULT (Nanterre engagée)

Mme QUENTIN (Nanterre, une ambition solidaire)

M. SOREZ (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE BIATSS

M. AYARI (CGT)

M. BARRY (SNASUB – FSU)

Mme MONDOUT (SNASUB – FSU)

Mme OZENNE (La voix de tous)

COLLÈGE USAGERS

M. BONZON (Le Poing Levé, la liste anticapitaliste et révolutionnaire)

Mme GAIDOT (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

M. RUIZ (L'Alternative : POUR de meilleures conditions d'études ; CONTRE la précarité)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. GAUTHIEROT (Mairie de Nanterre)

Mme VARLET (Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise)

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

Mme FAES (cheffe de cabinet)

M. DALLA PRIA (Vice-président délégué à la Recherche)

Mme MOURATIDOU (Vice-présidente)

DIRECTION GÉNÉRALE DES MEMBRES INVITÉS SERVICES

M. LETOURNEUX (DGSA en charge du pilotage, des finances et du numérique)

M. GUÉRIN (DGSA en charge de la

Mme DE BEARN (directrice DAJI)

M. VANHULLE (DAJI)

M. CORONT-DUCLUZEAU

Science et société ; communication)

Mme JELEVA (Vice-présidente
chargée de la CFVU)

formation universitaire de tous les
publics)

(DAJI)

M. MOREAU (Directeur CROUS
des sites de Versailles, Nanterre
et Cergy)

M. VALLETY (Rectorat de
région académique Île-de-
France)

**DIRECTEURS ET DIRECTRICES
D'UFR ET INSTITUTS**

**DIRECTEURS OU DIRECTRICES DES
SERVICES COMMUNS**

Mme CARTEREAU (Responsable
administrative UFR STAPS)

M. GREA (Directeur adjoint UFR
PHILLIA)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

Mme JOURDHEUIL (Directrice adjointe
UFR SSA)

M. SENE (Directeur La contemporaine)

Mme SWIA TEK (Directrice SCD-BU)

SOMMAIRE

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.....	8
1) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE ET DU 16 DECEMBRE.....	8
II – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT	8
1) SUSPENSION DE L'ACTIVITE DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE SUR LE RESEAU SOCIAL X.....	8
III – INSTANCES	9
1) LETTRES DE MISSION	9
2) BILAN DES RAPPORTS DE MISSIONS (2022-2023 ET 2023-2024)	9
3) MODIFICATION DE LA MISSION EGALITE ET NON-DISCRIMINATION EN UN CENTRE DE COORDINATION	10
IV – FINANCES	10
1) MARCHE	10
2) TARIFS	11
V – FORMATIONS ET VIE ÉTUDIANTE	13
1) DELIBERATION GENERALE RELATIVE AUX ADMISSIONS EN MASTER 2 SUBORDONNEES A L'EXAMEN DU DOSSIER DU CANDIDAT, CRITERES DE RECRUTEMENT ET CAPACITES D'ACCUEIL	13
2) SUBVENTIONS PROPOSEES PAR LA COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS ÉTUDIANTS (CAPE) DU 15 JANVIER 2025	15
VI – CONVENTIONS	15
1) CONVENTIONS DE RECHERCHE	15
2) CONVENTION AUTRE.....	16

*La séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 9 h 46 sous la présidence de Mme Rolland-Diamond.*

La Présidente rappelle que la première version du budget avait été refusée par le rectorat compte tenu du déficit trop important du fonds de roulement. L'établissement a fait le choix de maintenir une campagne d'emplois pour pouvoir conforter, dans la limite des moyens, les forces vives de l'établissement. Ce budget initial modifié a été approuvé par le rectorat. Une difficulté locale s'ajoute à ce contexte national incertain : le changement d'outil pour la gestion financière, qui promet des améliorations, mais dont la phase de transition est très contraignante. Un communiqué relaie des inquiétudes fortes, partagées par l'ensemble des collègues, d'où la nécessité de faire un point d'explication à ce sujet en introduction. Il est également important d'évoquer l'initiative du président-directeur général du CNRS¹, visant à décerner un label, celui de *Key Labs*, à certaines UMR² pour conforter leur visibilité à l'international – annonce qui s'est faite sans concertation avec les universités de tutelles.

Elle indique aux élus étudiants qu'ils vont devoir désigner des représentants pour siéger au CSA³ et à sa formation spécialisée, lorsque ces instances traitent de questions concernant les étudiants. Il y aura une formation spécialisée le 7 février, dont l'ordre du jour doit être finalisé, mais il n'est pas exclu qu'un point concerne les étudiants (les fontaines à eaux).

Mme GAIDOT souligne que l'UNEF n'a jamais été convoquée à un CSA, alors même que de nombreux sujets concernant les étudiants auraient pu le justifier : mobilisation ; méthodes sécuritaires ; affiches arrachées ; refus d'accorder des salles ; etc.

La Présidente répond que ses propos n'engagent que sa responsabilité. Elle informe également le CA qu'une réunion avec l'ensemble des organisations étudiantes sera organisée prochainement.

M. CAMUS rappelle que la période est inédite dans la V^e République et insiste sur l'incertitude : absence de texte propre aux universités, Foire aux questions fluctuante, etc. La contrainte des « services votés » implique qu'il n'est pas possible de créer des engagements nouveaux – par exemple un devis signé après le 31 décembre 2024, et ce même si le colloque est programmé depuis longtemps. Une somme a été allouée (25 % calculée sur la notification précédente) pour les dépenses indispensables, qui couvre les trois premiers mois. L'établissement a choisi de prioriser certaines dépenses, par exemple les aides sociales. Il est possible de discuter avec les prestataires afin de voir dans quelle mesure ils peuvent supporter un engagement sans décaissement, c'est-à-dire sans dépenses. Il a conscience que cela engendre de nombreuses difficultés. À cela s'ajoute la bascule au logiciel Sifac+, qui nécessite d'ajourner les dépenses et pour laquelle beaucoup de communications ont été faites.

M. LETOURNEUX reconnaît que, malgré les communications auprès des gestionnaires financiers et des responsables administratifs, il aurait certainement fallu en faire plus. Il est possible d'envisager une ouverture de l'outil le 3 février. Il n'y a pas d'évolutions liées aux transactions dans cette première phase, cela arrivera dans un second temps. Une procédure — solution souhaitée la plus minimale possible — permet d'engager hors système dans cette phase transitoire et de résoudre les cas les plus problématiques.

La Présidente a conscience du poids que cela fait peser sur les personnels.

Mme DEMOULIN les remercie pour ces éclaircissements. Elle ne comprend pas ce qui a été installé en termes de budget et demande des règles de fonctionnement dans cette période complexe, par exemple sur le fait d'avancer ou non l'argent.

Pour la Présidente, il est important de clarifier les choses. Il ne faut pas avancer les sommes.

M. LETOURNEUX confirme qu'il a été expressément demandé que les collègues n'avancent pas les frais. Les principaux fournisseurs (traiteurs, déplacements professionnels) ont été sollicités et informés de cette difficulté de court terme et prennent raisonnablement en compte les demandes particulières. L'établissement

¹ Centre national de la recherche scientifique.

² Unité mixte de recherche.

³ Comité social d'administration.

étant limité à 25 % de la SCSP⁴, l'enjeu en interne est de limiter, indépendamment de la typologie de dépenses, à 25 % le niveau d'engagement possible (missions, colloques).

M. CAMUS rappelle que l'établissement est limité, au-delà de la question des moyens, du point de vue de l'objet de la dépense. Dans le cadre des services votés, il n'est pas possible de créer, sur des financements publics, des engagements nouveaux sauf lorsque la dépense est considérée comme indispensable, ce qui n'est pas le cas pour les colloques. Le choix de l'établissement a été d'autoriser les engagements pour certains colloques qui ont lieu jusqu'au 10 février.

Mme BRUGEILLES ajoute que les soutenances de thèse et d'HDR⁵ font partie de la continuité du service public.

Mme BELLINI s'interroge sur les projets en lien avec les ressources propres.

M. CAMUS indique que les ressources propres ne sont pas concernées par la contrainte des services votés. Concernant les dépenses sur financement public, il est possible de négocier avec les prestataires afin de voir s'ils peuvent absorber un délai de paiement. La Foire aux questions préconise, dans certaines situations, d'admettre la dépense et d'ajourner, si cela est possible, le moment du paiement effectif.

Mme BELLINI estime qu'il faut clarifier les préconisations. Certains projets sont décalés, avec des augmentations de frais, alors qu'ils pourraient potentiellement être engagés.

Mme DEMOULIN demande ce qu'il en est des fonds ANR⁶, qui ont été considérés dans certaines universités comme des ressources propres.

M. CAMUS répond que l'Université n'a pas de réponse définitive à ce sujet.

Mme DEMOULIN propose d'inclure dans la communication les zones de flou, en attente d'éclaircissement, afin d'éviter la méfiance.

La Présidente assure qu'ils vont essayer de mieux communiquer. Elle remercie l'ensemble des collègues mobilisés pour répondre à l'ensemble des besoins de l'établissement dans cette période complexe.

Pour Mme DEMOULIN, il faudrait communiquer au fur et à mesure qu'ils ont des réponses. Elle aimerait savoir à quel moment les dépenses de 2024 vont pouvoir être versées aux fournisseurs, aux personnels, et aux étudiants.

M. CAMUS confirme que toutes les dépenses engagées avant le 31 décembre pourront être payées. L'intégration de Sifac+ crée un délai supplémentaire. Certaines dépenses ont déjà été faites hors cadre comme les bourses Erasmus et les aides sociales.

La Présidente souligne que la période transitoire sur l'outil va toucher à sa fin. Toutes les situations urgentes signalées ont donné lieu à des engagements « à la main ».

M. CAMUS précise que cela inclut les remboursements de frais d'inscription.

Mme DEMOULIN évoque les conditions de travail et les inquiétudes générées par la prise en main de Sifac+. Elle souhaiterait savoir si ce surplus d'activités a été anticipé et si un accompagnement a été prévu.

M. LETOURNEUX répond qu'une réunion est programmée le 4 février prochain afin de faire un point d'étape très précis sur l'ouverture de Sifac+ et sur les outils. Il rappelle qu'il n'y a pas de changement sur les transactions. Il y aura, dans un second temps, des étapes d'information pour accompagner les collègues.

La Présidente ajoute que la DRH⁷ est mobilisée sur le sujet. Elle évoque ensuite l'annonce par Antoine Petit de la mise en place d'une labélisation *Key Labs* de certaines UMR, ce qui implique une distinction et une différenciation accrue. Ce statut serait décerné à 25 % des UMR, ce qui, à moyens constants, aura des effets sur les autres.

⁴ Subvention pour charges de service public.

⁵ Habilitation à diriger des recherches.

⁶ Agence nationale de la recherche.

⁷ Direction des ressources humaines.

Mme BRUGEILLES indique que cette annonce est liée à une réflexion sur la stratégie du CRNS, fondée sur les rapports Hcéres⁸ qui recommandent d'être plus proactif dans l'internationalisation de la recherche et de jouer un nouveau rôle plus centré sur les universités. La création de ce statut de *Key Labs* a pour but de promouvoir l'interdisciplinarité ; d'appuyer les plateformes et les infrastructures de recherche ; de promouvoir l'internationalisation ; d'avoir une position structurante au niveau national.

Ce statut — ou ce label — ne concernera que 25 % des unités de recherche. Il serait attribué pour une durée de 5 ans, de façon rétroactive à partir du 1^{er} janvier. Il est dit que ces UMR bénéficieront de 60 % des moyens financiers et humains du CNRS – contre 46 % aujourd'hui ; d'un accompagnement accru ; d'un renforcement à l'international et d'un soutien renforcé à l'innovation au bénéfice du monde socio-économique. Ces laboratoires devront jouer en retour un rôle de tête de réseau, structurant dans le champ de la recherche en France, notamment en portant les plateformes scientifiques et technologiques. Cela induit une hiérarchisation dans les moyens, dans ce qui est développé et ce qui va être rendu accessible. Un certain nombre de critères ont été avancés : évaluation de l'Hcéres ; impact et qualité des productions scientifiques ; ressources individuelles diverses (médailles CRNS, prix internationaux, IUF⁹) ; reconnaissance dans les principaux classements internationaux thématiques ; attractivité ; nombre de recrutement à l'international ; implication dans des réseaux internationaux ; participation à des traductions d'ouvrages ; participation à des PEPR¹⁰ ; création de startups ; laboratoire commun avec des partenaires industriels ; etc. La procédure semble très avancée, mais suscite énormément de contestations, à la fois internes au CNRS, puisque cela semble avoir été une décision unilatérale, mais également de France Universités qui demande un moratoire et de l'Auref¹¹. La plupart des syndicats sont opposés à ce projet, tout comme les collectifs qui mettent en garde par rapport à une stratégie plus globale qui concentrerait la recherche d'excellence sur un petit nombre de laboratoires et d'universités et en ayant des contacts avec le monde du privé.

La Présidente souligne les nombreuses interrogations : sur ce que cela pressent de la restructuration de l'avenir de la recherche, du positionnement du CNRS face à aux universités et sur la répartition des moyens pour les UMR qui ne seraient pas labélisées.

Pour Mme BELLINI, il ne faut pas diaboliser la relation avec les entreprises. Les entreprises ont besoin d'évoluer et l'université peut les y aider.

Mme BRUGEILLES précise que sa réserve porte sur les trajectoires des universités et de la recherche publique vers une plus grande privatisation – ce qui n'exclut en rien qu'elles collaborent avec des entreprises et le territoire socio-économique. Certaines universités ont voté des motions pour s'inquiéter de cette évolution.

Mme DEMOULIN est favorable au vote d'une motion. La liste Nanterre engagée est opposée à la mise en place de cette réforme.

Pour Mme BELLINI, il paraît sage d'attendre une meilleure finalisation des critères. Le CRNS est également un organisme public avec des pressions budgétaires.

Mme LAVAUT souligne que cette politique s'inscrit dans vingt années de casse du service public et dans une dynamique de concurrence et de libéralisation de la recherche. Il n'y a pas de suspense sur les finalités et l'orientation générale. Elle signale l'existence d'une motion de défiance envers la présidence du CRNS qui est ouverte à signature et émane de l'ensemble de la communauté scientifique publique. Ce projet se dresse contre les principes fondamentaux de la liberté académique, en oubliant l'importance de conjuguer toutes les thématiques, qu'elles soient orientées par des intérêts économiques à moyen et court terme ou qu'elles s'inscrivent dans de la recherche fondamentale ; il renforce les inégalités territoriales et disciplinaires et fragilise le statut des chercheuses et chercheurs.

Mme QUENTIN abonde dans le même sens. Elle est favorable à une motion sur le fond, mais également sur la forme – absence de concertation avec les universités.

⁸ Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

⁹ Institut universitaire de France.

¹⁰ Programmes et équipements prioritaires de recherche.

¹¹ Alliance des Universités de Recherche et de Formation.

Pour Mme CHAMPEIL-DESPLATS, il est dans l'esprit de la liste « Nanterre : une ambition solidaire » de s'inquiéter de cette annonce. Il faut souligner l'absence de concertation et les positions de principe déjà énoncées.

Mme BRUGEILLES précise que rien n'est finalisé ; les critères sont en train d'être affinés.

La Présidente entend les réserves exprimées par Mme BELLINI. Un projet de texte peut être soumis à l'approbation du CA.

À la demande de Mme Quentin et de Mme Bellini sur l'existence de « critères », la Présidente répond qu'ils se trouvent dans un document de travail transmis à France Universités. Même s'ils ne sont pas officiels, ils semblent tout de même suffisamment avancés.

L'objectif est que ce dispositif fasse l'objet d'un moratoire et que les parties prenantes soient associées à la discussion. La motion a pour but d'affirmer l'opposition de l'université à cette concentration annoncée de moyens humains et financiers au détriment des autres UMR, qui serait désastreuse pour la communauté de recherche. Elle souligne le paradoxe entre l'affirmation d'unités plus importantes que d'autres alors même que les évaluations Hcéres soulignent l'excellence de l'ensemble des recherches produites par l'établissement.

M. RENAUT donne lecture de la proposition de motion.

Mme BELLINI ne comprend pas si la motion demande de la concertation ou s'oppose aux *Keys Labs*.

Pour Mme BRUGEILLES, c'est au CA de se prononcer. Les rapports Hcéres des unités de recherche, qui sont pour la plupart excellents, font perdre tout sens à ce statut et à cette hiérarchisation.

La Présidente confirme que le souhait porté par cette motion, au-delà de l'absence de concertation, est le renoncement à ce projet qui semble délétère pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Mme DEMOULIN propose l'écriture inclusive ainsi que quelques amendements.

M. PICHARD pointe des problèmes de formulation. Il est favorable à la motion même s'il a des doutes quant à son utilité. Il réserverait l'atteinte à l'exercice de libertés académiques pour d'autres attaques.

S'ensuit un échange sur la rédaction de la motion.

La Présidente propose d'entrer dans l'ordre du jour et de soumettre la motion amendée à la fin de l'instance.

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

1) Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 novembre et du 16 décembre

Ce point est reporté.

II – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1) Suspension de l'activité de l'Université Paris Nanterre sur le réseau social X

La Présidente propose de mettre un terme, au plus vite, à la présence de l'établissement sur X, compte tenu de la prise de contrôle par certaines forces qui affectionnent la désinformation, qui s'attaquent aux libertés d'expression et qui ne semblent pas compatibles avec les valeurs de savoir et de connaissance de l'enseignement supérieur public et l'attachement de l'Université Paris Nanterre à l'égalité, la solidarité et le respect mutuel.

Mme MOURATIDOU indique que l'établissement est présent sur Facebook, Instagram, LinkedIn et X. La proposition est de suspendre les activités de publication du compte institutionnel et du compte recherche suite à l'achat du réseau X par Elon Musk et suite à l'évolution de l'algorithme, en matière de vérification des informations et de non-lutte contre le cyber-harcèlement. Proposition est faite d'être présent sur Bluesky – réseau auprès duquel nombre d'universités ont trouvé refuge. La volonté est de quitter définitivement X au bout d'un certain nombre de mois et de fusionner ces deux comptes sur Bluesky afin de développer une activité de publication valorisant la recherche.

Mme GAIDOT souligne l'hypocrisie du discours par rapport aux politiques menées qui contribuent à renforcer les inégalités sociales, en refusant de discuter avec les « sans fac » qui défendent une université ouverte à tous. Ils sont à l'avant-garde de la répression du mouvement étudiant avec les sections disciplinaires entre les représentants syndicaux.

Pour M. PICHARD, il faudrait engager la réflexion sur Meta face aux récents propos de Mark Zuckerberg.

Mme MOURATIDOU confirme que la question a été soulevée. La volonté est de poursuivre l'observation des évolutions des algorithmes et la réflexion collégiale.

Mme DEMOULIN salue l'initiative et souscrit à la réflexion sur Meta. Elle demande si l'université entend inciter les structures institutionnelles qui lui sont rattachées à se retirer également.

Mme MOURATIDOU répond qu'il est prévu de communiquer auprès des différentes structures qui possèdent des comptes pour leur faire part de la démarche actuelle – communication qui sera, d'après elle, très bien reçue. Un certain nombre d'unités de recherche a déjà commencé à se retirer de X.

La Présidente donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Serio à Mme Bellini ;
- De M. Petitfils à Mme Demoulin ;
- De Mme Guedes Da Costa à Mme Champeil-Desplats ;
- De Mme Conty à Mme Demoulin ;
- De Mme Hamza à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Vallet à M. Renault ;
- De M. Mathiot à M. Pichard ;
- De M. Burgaud à Mme Gaidot ;
- De Mme Muller à Mme Bellini ;
- De Mme Amanzou à Mme Gaidot ;
- De M. Migevant à M. Renault.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la suspension de l'activité de l'université sur le réseau social X.

**Nombre des membres en exercice : 37
Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4**

III – INSTANCES

1) Lettres de mission

Chargé de mission IA¹² (2025)

M. RENAUT indique que la mission est proposée à Denis Bonnay à partir de janvier 2025. Il s'agira principalement d'élaborer une charte de l'intelligence artificielle, mais aussi d'identifier une personne au sein de l'établissement à même de travailler avec d'autres homologues afin d'établir un réseau de bonnes pratiques et de veille, en lien avec la vice-présidence numérique, recherche et l'équipe CFVU¹³.

2) Bilan des rapports de missions (2022-2023 et 2023-2024)

M. RENAUT explique qu'il s'agit de vingt-deux rapports de mission, rassemblés afin de les valider administrativement définitivement. La plupart de ces missions ont été présentées dans différentes instances. L'établissement va clarifier, dans le cadre de la refonte du référentiel des charges pour fonction, le libellé « chargé de mission » qui recouvre beaucoup de réalités différentes. L'objectif serait de clarifier ce qui relève d'une charge de mission établissement et d'une charge de mission recherche. D'autres lettres de mission seront présentées au CA de mars.

¹² Intelligence artificielle.

¹³ Commission formation et vie universitaire.

La Présidente souligne l'important travail que cette collecte a représenté.

Mme DEMOULIN salue ce travail. Elle a été surprise par l'inégalité des notes en termes de format et de contenu. Elle aimerait savoir comment l'université se saisit des propositions faites.

M. RENAUT abonde dans le même sens. Il est nécessaire de clarifier l'ensemble de ces lettres de mission et de mieux les articuler à la politique de l'établissement, avec un calendrier plus cohérent et le périmètre exact des fonctions par rapport à des projets établissement bien identifiés. Cela pourrait faire l'objet d'une présentation au congrès.

Mme BELLINI souligne la nécessité d'une synthèse, notamment pour avoir des indicateurs d'évolution et de performance. Elle ne comprend pas pourquoi certaines missions « chaire » apparaissent et pas d'autres.

M. RENAUT indique que ces lettres de missions sont présentées en CA, car elles sont associées à des charges pour fonction, ce qui n'est le cas de toutes les missions « chaire ». Il reconnaît qu'il est nécessaire d'harmoniser.

M. PICHARD note l'absence dans certains rapports des charges pour fonction associées, ce qui rend l'évaluation du travail accompli difficile. Il soutient la démarche de créer des typologies – la catégorie étant trop vaste.

La Présidente invite les élus à participer à l'élaboration du schéma directeur de la vie étudiante, auquel certaines conclusions des missions vont être intégrées.

3) Modification de la Mission égalité et non-discrimination en un Centre de coordination

M. RENAUT explique que ce changement de rattachement, présenté au CSA, a été demandé en raison de l'augmentation des effectifs et afin de clarifier le périmètre de la mission égalité en accord avec la politique générale de l'établissement. Dans la mesure où la mission égalité a une activité transversale — communication, formation, élaboration d'événements, sensibilisation —, il était nécessaire qu'elle ne soit plus rattachée uniquement au SUMP,¹⁴ mais directement à la DGS¹⁵.

Mme GAIDOT rappelle que l'UNEF a saisi à plusieurs reprises la mission, ainsi que le CSA, sans réponse, vis-à-vis des agissements du service de sécurité, notamment les violences commises le 14 novembre. Elle demande une nouvelle fois à avoir accès au rapport d'enquête.

La Présidente répond que ce n'est pas le lieu de discuter de ce type d'accusation contre un personnel. Lorsque des faits sont avérés, ils font l'objet d'un examen attentif selon les procédures appropriées. Il est important que la mission égalité puisse conforter ses activités, notamment dans le traitement des signalements et les réponses apportées le cas échéant.

La séance est suspendue à 11 h 40 et reprend à 11 h 56.

IV – FINANCES

1) Marché

Marché n° 2024-013 passé en procédure formalisée (AOO) et ayant pour objet les prestations de reliures mécanisées, renforcement de couverture et équipement sur les collections de l'Université Paris Nanterre.

Il s'agit d'un renouvellement de marché porté par le SCD¹⁶ et la Contemporaine qui comporte trois lots (monographies neuves ou usagées ; périodiques des XIX, XX et XXI^e siècles ; reliures mécanisées de thèse). L'analyse est restreinte puisqu'un seul prestataire est éligible sur les trois candidatures. Les critères sont : les besoins techniques (50 %), le prix (40 %) et le développement durable (10 %). La volonté est d'améliorer la prise en compte de ce dernier critère.

¹⁴ Service universitaire de médecine préventive.

¹⁵ Direction générale des services.

¹⁶ Service commun de la documentation.

Mme GAIDOT renouvelle la demande d'avoir accès au marché passé avec l'entreprise de sécurité privée Lutèce.

M. LETOURNEUX indique que dans la phase de recensement des besoins en 2025, une quinzaine de marchés ont été identifiés comme prioritaires afin de les examiner, dont celui de gardiennage.

La Présidente vérifie auprès des membres du CA qu'ils ont bien accès à l'ensemble des archives – et donc aux marchés antérieurs.

Mme GAIDOT la remercie.

M. LETOURNEUX ajoute qu'une formation est proposée aux membres de la commission des marchés, à laquelle sont conviés les élus du CA.

La Présidente rappelle que ces documents sont des outils de travail des élus, qui n'ont pas vocation à être diffusés.

La Présidente donne lecture de deux nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Varlet à M. Sorez ;
- De M. Elizagoyen à Mme Champeil-Desplats.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur le marché 2024-013.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4

2) Tarifs

- Droits de scolarité formation initiale 2025-2026 et droits de scolarité formation continue 2025-2026

La Présidente regrette que ces brochures n'aient pas pu être examinées par la commission budgétaire.

Mme JELEVA présente ces brochures qui ont été approuvées par la CFVU du 20 janvier. Les évolutions de tarifs de la formation initiale concernent :

- L'élargissement des certifications proposées par la Maison des langues, avec de légères évolutions à la hausse du fait des exigences des prestataires extérieurs, notamment pour le TOEIC¹⁷. Désormais l'établissement propose une préparation plus riche au CLES¹⁸, une certification publique.
- L'évolution du DU¹⁹ Carrière Junior pour lequel est proposée une augmentation de 100 € pour les étudiants extérieurs à l'établissement, due à l'augmentation de l'attractivité de ce DU.
- Une épreuve complémentaire d'expression écrite avec un tarif de 28 € au département du F.Et.E²⁰.
- L'examen d'entrée au CRFPA²¹.

Dans la brochure est également introduite une précision concernant le paiement échelonné des droits d'inscription dans le cas d'inscription sur site des formations qui démarrent au second semestre, due à des contraintes techniques.

Elle présente ensuite les évolutions de tarifs de la formation continue.

- Certification de la Maison des langues ;
- Légère augmentation de l'Université de la culture permanente ;
- Ajout de nouveaux DU proposés à la formation continue (Préparation à la conduite ferroviaire, Parlement des exilés, Inspecteur du travail, Carrière junior) ;
- Remplacement de Pôle emploi par France travail et de DFCA²² par l'université.

¹⁷ Test of English for International Communication.

¹⁸ Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur.

¹⁹ Diplôme universitaire.

²⁰ Français pour les étudiants étrangers.

²¹ Centre régional de formation professionnelle d'avocats.

²² Direction Formation Continue & Alternance.

Mme BELLINI a lu qu'il était possible de facturer un reste à charge, si le montant des NPEC²³ est supérieur à ce qui est financé, alors qu'on lui a toujours dit le contraire. Elle souligne que les jurys des VAE²⁴ prennent beaucoup de temps par rapport à la rémunération. Le seuil de rémunération — trop bas — en formation continue en bloque le développement, alors que cela pourrait ramener de l'argent à l'université. Elle estime qu'il faudrait remettre ce critère sur la table de manière urgente.

La Présidente confirme qu'il faut avoir une discussion collective concernant la rémunération des heures d'enseignement en formation continue. Ces personnes font également de nombreuses heures complémentaires, rémunérées à un taux horaire imposé ; il s'agit aussi de préserver l'équilibre d'ensemble.

Mme BELLINI souligne que cela concerne aussi les intervenants extérieurs, qui du coup vont ailleurs.

Il semble à M. CAMUS qu'il n'y a pas de différenciation entre le NPEC et le reste à charge dans le cadre de la facturation globale.

Mme BELLINI explique que le CFA²⁵ interne leur dit de rester sur le tarif France compétences et de ne pas demander de reste à charge.

Pour la Présidente, cela appelle une clarification.

M. GUERIN indique que le travail n'a pas porté sur l'actualisation des tarifs des VAE, qui sont rares, dans l'attente d'une situation plus stable.

Mme GAIDOT pointe la différence entre les discours qui dénoncent la précarité étudiante et l'augmentation des frais d'inscription : ce n'est pas aux étudiants de compenser ce que des partenaires extérieurs imposent. Des certifications en langue sont demandées dans certains masters de l'UFR LCE²⁶ comme si la licence de l'établissement ne suffisait pas à valider un certain niveau.

Mme JELEVA explique que l'augmentation de la préparation au CRFPA, pour la formation d'été, est liée au fait que la formation a été refondue pour mieux répondre à la demande des étudiants inscrits et permettre une hybridation. Concernant les langues, la volonté a été d'élargir les certifications proposées, notamment en direction du CLES qui est public. Les augmentations restent limitées et ne sont pas du fait de l'établissement, qui a préféré conserver cette possibilité tout en cherchant des solutions de prises en charge.

Mme MERY précise que le tarif du test de certification en langue et civilisation française proposé par le F.e.T.E., qui a augmenté d'un euro (101 €), était jusqu'à très récemment de 100 €.

M. PICHARD souligne que la formation estivale pour la préparation à l'entrée au CRFPA a été rétablie pour répondre à une demande des étudiants qui sont très nombreux à s'inscrire dans des préparations privées (2290 € contre 300 € pour l'établissement).

Pour Mme GAIDOT, il est normal que l'université ne pratique pas les tarifs du privé. Rien ne devrait justifier des augmentations. Elle pointe une nouvelle fois l'écart entre le discours et les actes.

La Présidente ne va pas commenter ce dernier point. Elle donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir un vote unique sur ces brochures :

- De M. Gauthierot à Mme Rolland-Diamond.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur les droits de scolarité formation initiale et droits de scolarité formation continue 2025-2026.

**Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 19 ; Contre : 3 ; Abstentions : 10**

- Brochure tarifaire d'occupation des locaux et autres tarifs

²³ Niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

²⁴ Validation des acquis.

²⁵ Centre de formation des apprentis.

²⁶ Langues et cultures étrangères.

M. RENAUT indique qu'un travail important sera fait au cours de l'année pour actualiser les tarifs de location des locaux en essayant de travailler sur un tarif préférentiel pour les partenaires privilégiés.

M. PICHARD remercie les membres de la commission budgétaire pour leur implication dans l'amélioration de ce document. Il serait préférable que le document puisse être voté au 1^{er} septembre. Sans remettre en cause la nature d'opérateur public, une réflexion doit s'ouvrir sur les tarifs. Au-delà de la question budgétaire, il y a un enjeu écologique de maximisation de l'usage des bâtis en Île-de-France.

La Présidente confirme qu'il reste du travail.

Mme DEMOULIN aimerait savoir combien cette location de locaux rapporte. Il lui semble que la location des locaux fait partie des coûts fixes des DU, ce qui fait sensiblement augmenter les frais de formation. Une réflexion pourrait s'engager à ce sujet afin de proposer des tarifs plus accessibles.

La Présidente reconnaît que les coûts des DU, qui doivent être à l'équilibre, peuvent poser problème pour un public spécifique. Les coûts des locaux ont évolué à la hausse, notamment du fait de l'augmentation des fluides et de la maintenance.

Mme GAIDOT se souvient que, lors de la commission budgétaire, il avait été dit que les locaux étaient mis à disposition gratuitement pour les associations reconnues d'intérêt général – ce qui ne figure pas dans la brochure.

La Présidente ajoute que l'établissement est souvent sollicité par le rectorat pour accueillir des événements à titre gracieux. Ils sont en train de réévaluer cette position, étant donné les coûts afférents des locaux.

Il semble à M. RENAUT que la discussion portait sur l'abattement qui est bien dans la brochure.

Pour Mme BELLINI, cette tarification permettra d'avoir un calcul plus précis des coûts. Elle rappelle qu'au niveau de France compétences, les diplômes ont le même montant, peu importe la localisation géographique. Il serait intéressant de connaître les coûts réels afin de mieux facturer, ce qui va dans le sens d'une meilleure traçabilité et d'une valorisation des biens.

Mme GAIDOT répète que la gratuité avait été évoquée pour les associations reconnues d'intérêt général. Cela devrait également être le cas pour les membres et les associations de l'établissement.

M. CAMUS explique que le code général de la propriété des personnes publiques prévoit la possibilité de faire des occupations privatives à titre gracieux pour les associations non lucratives d'intérêt général – raison pour laquelle cela n'a pas été mentionné. Les locations auprès de l'extérieur sont sous-évaluées et sous-facturées. L'objectif est de s'adapter aux différentes situations empiriques. Concernant les DU et la formation continue, il faudrait avoir une vision plus fine des coûts indirects, y compris bâtimentaires.

La Présidente propose d'ouvrir le vote sur cette brochure.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la brochure tarifaire d'occupation des locaux et autres tarifs.

**Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstentions : 12**

V – FORMATIONS ET VIE ÉTUDIANTE

1) Délibération générale relative aux admissions en master 2 subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil

Mme JELEVA rappelle que ces capacités d'accueil sont données à titre indicatif ; pour beaucoup de formations, l'accueil en M2²⁷ est conditionné à l'obtention du M1²⁸ ; d'autres ouvrent des recrutements

²⁷ Seconde année de master.

extérieurs. Sont proposées 4 482 places, ce qui correspond à une réduction de 18 places par rapport à la rentrée actuelle. Cette variation s'explique directement par une rupture de partenariat pour une formation en apprentissage de l'UFR SEGMI²⁹, qui entraîne une réduction de 15 places. Une variation de 5 places est la conséquence d'une erreur de report l'année précédente pour une formation du NCEP³⁰. D'autres réductions à la marge en apprentissage s'expliquent par des difficultés pour trouver des tuteurs. Certaines formations augmentent leurs capacités. Les attendus et les critères, qui ne concernent que les étudiants qui n'étaient pas déjà dans l'établissement, s'inscrivent dans la stabilité.

Mme BELLINI souhaiterait connaître les évolutions des effectifs. Elle s'étonne d'une formation rayée et d'effectifs parfois très faibles.

Mme JELEVA répond que la formation rayée n'ouvre pas. Certaines formations n'ont reporté que le nombre d'étudiants qu'elles souhaitent accueillir en recrutement extérieur d'où les effectifs modestes. Il est difficile d'anticiper le nombre d'étudiants qui vont valider, ce qui explique la variété dans les effectifs remontés.

Mme BELLINI demande si l'établissement a des préconisations politiques pour les promotions et les groupes de master.

Mme JELEVA répond que le nombre d'étudiants en M2 est fortement dépendant des étudiants en M1. Certaines formations ont été amenées à proposer une réduction de quelques places, car elles n'étaient pas en mesure d'encadrer les apprentis. Il est difficile de donner un chiffre au niveau de l'établissement compte tenu de la diversité des formations.

La Présidente souligne que ce type de question entre dans les considérations du cadrage de la future offre de formation, dont le premier volet a été adopté par la dernière CFVU et dont le travail se poursuit.

Pour Mme BELLINI, il serait intéressant d'avoir une fourchette.

La Présidente confirme qu'il serait souhaitable d'avoir une vision d'ensemble de ce qui est proposé dans l'établissement.

Mme GAIDOT pointe des réductions de places en M2 au global, qui montrent la sélection à l'œuvre. Il ne devrait pas y avoir de différenciation entre le M1 et le M2. Elle évoque le fait que la majorité des élus étudiants se sont opposés à ce document lors de la CFVU. Elle considère que le taux d'acceptation de ces formations devrait aiguiller les capacités d'accueil.

Mme JELEVA confirme que ce document a été validé avec 22 oui, 2 abstentions et 9 non. Elle signale que les capacités d'accueil plateforme du M1 pour cette année étaient de 3 839 places contre les 4 482 proposées en M2. Les capacités pour le M2 sont données par les formations sur la base de leur connaissance historique du passage des étudiants entre le M1 et le M2. Certains étudiants font le choix de partir entre ces deux années. Elle répète que, dans le cas d'une formation tubulaire, tous les étudiants ayant réussi le M1 peuvent intégrer le M2. Elle déplore que les élus usagers de la CFVU se soient opposés aux capacités d'accueil des L1³¹, alors même qu'elles étaient stables.

Mme GAIDOT note que l'établissement réduit les places en formation initiale et en présentiel pour les augmenter en distantiel, alors que les conditions d'études ne sont absolument pas les mêmes. Une place en moins, un euro en plus, c'est un problème pour un établissement qui se revendique de l'ouverture.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable la délibération générale relative aux admissions en master 2 subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil

Nombre des membres en exercice : 36

²⁸ Première année de master.

²⁹ Sciences Économiques, Gestion, Mathématiques, Informatique.

³⁰ Nouveau Collège d'Études Politiques.

³¹ Première année de licence.

Pour : 17 ; Contre : 4 ; Abstentions : 11

2) Subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE) du 15 janvier 2025

Mme JELEVA indique que les neuf projets et la demande de subvention de fonctionnement ont tous reçu un avis favorable, pour un montant total de 24 130 €. Un seul projet, porté par un étudiant pour un montant de 2 478 € (enregistrement d'un clip musical, concert, diffusion) ne rentre pas dans le périmètre de délégation du CA à la présidente. Elle salue la richesse et la diversité des projets soumis.

Mme BELLINI ne comprend pas pourquoi un seul projet est soumis pour accord au CA.

La Présidente répond qu'une délégation de compétences a été donnée par le CA à la présidence de l'université pour approuver tous les projets portés par une association étudiante et dont le montant est inférieur à 5 000 €. Ici le projet est porté à titre individuel par un étudiant.

Mme BELLINI s'étonne que cet étudiant ait choisi de ne pas se raccrocher à une association.

La Présidente indique que le retard dans la mise à disposition des fonds a été expliqué aux étudiants.

M. PICHARD imagine qu'existe une charte d'exigence d'affichage du soutien de l'établissement.

La Présidente prend note de la remarque.

Mme BELLINI pointe les prêts gratuits de salle : elle pense que cela serait à valoriser dans l'argent remis.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la subvention proposée par la Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE) du 15 janvier 2025.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstentions : 9

VI – CONVENTIONS

1) Conventions de recherche

CV 2024-31 Lettre d'engagement, projet « OneWater » — CNRS — Université de Strasbourg — Université de Rennes — Institut d'Études Politiques de Toulouse — Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement — Université Paris Nanterre

Ce projet prévoit un versement par l'ANR sur sept ans pour une totalité de 10 235 €.

CV 2024-264 Contrat type de diffusion électronique de la thèse de doctorat

Il s'agit de la fusion et la simplification de deux contrats de diffusion de thèses, notamment sur internet.

CV 2024-466 Accord de Consortium Activate (The Activist, the archivist and the researcher : novel collaborative strategies of Transnational research, archiving and exhibiting social and political dissent in Europe (19th – 21st century) (coordinateur principal : Université Versailles Saint- Quentin en Yvelines)

L'incidence financière est de 58 100 €.

CV 2024-529 Accord de Consortium CoCoSo (CoConstruction in the field of Social Welfare) (coordinateur principal : Université Paris Nanterre)

L'incidence financière est de 569 118 €.

CV 2024-570 Accord de reversement au titre de la campagne de financement de Grands colloques 2024 du GIS Institut de genre entre le CNRS et l'Université Paris Nanterre

Le CNRS reverse une subvention de 3 000 €.

CV 2025-19 Avenant n° 4 de prorogation à la convention de renouvellement du groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Institut du Genre » – UPN

2) Convention autre

CV 2025-14 Avenant n° 1 au contrat de prestation de service — CNRS pour Huma-Num — UPN

Il s'agit d'un avenant à la convention-cadre.

Mme BELLINI pointe le fait que les accords de consortium sont en anglais.

La Présidente confirme qu'il est préférable d'avoir au moins un résumé en français, voire la traduction complète, même si l'original fait foi. Dès qu'il y a un jury international, le dossier doit être déposé en anglais.

Mme BELLINI ajoute qu'il est important qu'une université comme Nanterre, en sciences humaines et sociales françaises, soit vigilante à ce sujet.

La Présidente répond qu'ils sont peu entendus. Elle propose un vote unique sur l'ensemble de ces conventions.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de recherche CV 2025-19 ; CV 2024-570 ; CV 2024-529 ; CV 2024-466 ; CV 2024-264 ; CV 2024-31 et la convention autre CV 2025-14.

**Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstentions : 9**

M. RENAUT donne lecture de la nouvelle proposition de la motion.

M. BONZON propose de remplacer « vive inquiétude » par « réprobation ». Il rappelle que 80 % des laboratoires sont opposés à ce projet et que 5 000 signatures ont été recueillies pour la démission d'Antoine Petit.

Mme LAVAUULT abonde dans le même sens. Elle souhaiterait que soient inclus de façon claire les personnels administratifs.

S'ensuit un échange sur la rédaction.

M. RENAUT propose la motion suivante :

« Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre, réunis le lundi 27 janvier 2025, souhaitent exprimer leur opposition face au projet de Key Labs, récemment annoncé par M. Antoine Petit, président-directeur général du CNRS.

Ils et elles déplorent notamment la manière dont la préfiguration des Key Labs est décidée sans concertation ni avec les UMR ni avec les établissements universitaires.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre souhaitent également alerter sur les effets délétères que ce projet impliquerait concernant les orientations de recherche et l'équilibre entre les laboratoires de l'université comme au niveau national. Elles et ils s'opposent à la hiérarchisation et à la mise en concurrence entre ces laboratoires, lesquelles sont contraires à la

coopération indispensable aux avancées scientifiques. La stratégie engagée par M. Antoine Petit repose sur une vision à court terme des politiques publiques et des ambitions de la recherche.

Pour toutes ces raisons, les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre s'associent à la mobilisation de la communauté universitaire et scientifique contre le projet de Keys Labs. Ils et elles en demandent l'abandon immédiat. »

M. BONZON indique que le Poing Levé avait fait parvenir une demande d'ajout à l'ordre du jour concernant le statut des élus étudiants.

La Présidente n'avait pas vu cette demande. La question du statut des élus, dont les élus étudiants, avance.

Mme CHAMPEIL-DESPLATS indique qu'une méthode de travail est en train d'être finalisée et va être soumise pour avis au CSA.

La Présidente indique à M. Bonzon, qui n'était pas présent en début d'instance, que les différentes organisations étudiantes vont être appelées à désigner leurs représentants pour siéger au CSA et à la formation spécialisée, lorsque l'ordre du jour traite de points concernant les étudiants.

Mme DEMOULIN serait d'avis de faire une pause pour déjeuner afin de débattre dans de bonnes conditions.

La Présidente entend la remarque. Elle ouvre le vote sur le projet de motion.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la motion.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3

La Présidente remercie les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 13 heures 40.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

